

Coopération au Proche-Orient - Rénovation du réseau d'eau et d'assainissement du camp d'Aqabat Jabr - Convention avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) - Cités Unies France

M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le Conseil Municipal du 13 décembre 2007 a approuvé le projet triennal de rénovation du réseau d'eau et d'assainissement du camp d'Aqabat Jabr ainsi que l'adhésion de la collectivité au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP).

Cette structure, qui dépend de Cités Unies France, exerce en Palestine des missions de soutien technique et logistique pour la réalisation des projets de coopération décentralisés menées par les collectivités locales françaises.

Le RCDP par le biais notamment de son correspondant local à Ramallah constituera pour la Ville l'opérateur du programme en assurant le lien avec les autorités palestiniennes.

Dans ce cadre, une convention précisant les droits et obligations de chaque partie doit être signée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec le RCDP qui bénéficiera de subventions de la part de la Ville et du reversement des éventuelles aides financières qui seraient obtenues pour la réalisation du programme.

Dans l'attente du vote du BP 2008, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- l'ouverture par anticipation de 15 000 € sur l'imputation 65.048/6574.3402.400 du Budget Principal et 10 000 € sur l'imputation 67/6743.3402.36200 du budget annexe du Service de l'Assainissement étant précisé qu'un crédit de 10 000 € a été inscrit par anticipation par délibération du 17 janvier 2008 au budget annexe du Service de l'Eau sur l'imputation 67/6743.3402.36100,

- le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 € au RCDP qui sera imputée sur les lignes budgétaires susmentionnées.

«**M. LE MAIRE** : Rénovation du réseau d'eau et d'assainissement du camp d'Aqabat Jabr d'où revient d'ailleurs notre ami Sébastien MAIRE avec Annick BENEZET. C'est une belle opération de coopération».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 février 2008.